

Le formulaire du crédit d'impôt pour personnes handicapées : Alléger la paperasse des médecins de famille

Les soins primaires sont en crise. Six millions de Canadiennes et de Canadiens n'ont pas accès à un médecin de famille. La lourde charge administrative qui pèse sur les médecins de famille, notamment le fait de devoir remplir des formulaires complexes comme celui du crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), ne fait qu'aggraver cette crise en empiétant sur le temps qu'ils peuvent consacrer aux soins directs aux patients.



Le gouvernement fédéral doit cesser d'exiger que le formulaire du CIPH soit rempli par un médecin de famille :

- Les médecins doivent consacrer beaucoup de temps à l'évaluation des handicaps sur la base de critères rigoureux. Certaines parties du formulaire sont très complexes et le gouvernement fournit peu de soutien.
- Les patients doivent payer pour faire remplir le formulaire du CIPH, car cela n'est pas couvert par les régimes d'assurance maladie provinciaux/territoriaux.
- La relation médecin-patient peut devenir tendue lorsqu'un patient n'a pas les moyens de faire remplir le formulaire ou ne répond pas aux conditions requises pour bénéficier du CIPH.
- Les médecins de famille répondent aux demandes de suivi et aux questions de l'ARC après avoir rempli le formulaire, ce qui leur enlève encore plus de temps qu'ils pourraient consacrer à leurs patients

Les médecins de famille ne devraient pas être responsables de l'accès à ce régime de soutien essentiel. Par ailleurs, le temps excessif que les médecins de famille doivent consacrer à remplir des formulaires, souvent sans rémunération, diminue l'attrait de la médecine de famille pour les diplômés en médecine, ce qui nuit au maintien de l'effectif.

Il est temps de libérer les médecins de famille de la responsabilité de contrôler l'accès au CIPH pour les laisser faire ce qu'ils font le mieux : prodiguer des soins aux patients.

Le retrait de cette exigence permettra aux personnes handicapées d'avoir plus de contrôle sur le processus de soumission du formulaire et d'accès au CIPH.

Des pistes de solution s'offrent au gouvernement fédéral :

- Éliminer l'obligation que le formulaire du CIPH soit rempli par un médecin de famille, en modifiant les lois comme l'article 118.3 de la Loi de l'impôt sur le revenu, afin de libérer les médecins de cette obligation.
- Rechercher d'autres moyens de garantir l'intégrité des demandes (par exemple, instaurer des processus de vérification comme le fait l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour les déclarations de revenus).
- Mettre en œuvre des changements à plus petite échelle, comme la simplification des formulaires existants et la rémunération des médecins de famille pour l'acte de remplir ces formulaires en attendant une réforme du système

Des études de cas illustrant les problèmes rencontrés par les médecins de famille sont présentées en page 2.

Ces études de cas sont inspirées d'expériences réelles rapportées par des médecins de famille. Elles ont cependant été modifiées afin de protéger la vie privée des médecins et des patients concernés.

Environ 250 000 formulaires ont été traités en 2022 pour le CIPH. On estime que cela représente jusqu'à 250 000 heures de travail pour les médecins de famille (l'équivalent d'un million de consultations avec les patients).

Le nombre d'heures supplémentaires consacrées au CIPH (et de consultations qui y sont sacrifiées) est probablement beaucoup plus élevé si l'on compte aussi les patients non admissibles qui demandent à leur médecin de remplir le formulaire.



D^{re} **Myriam**

La D'e Myriam travaille au sein d'une équipe de santé familiale qui s'occupe de la population des quartiers défavorisés de Winnipeg. Cette patientèle connaît des taux plus élevés de toxicomanies, de troubles psychiatriques et d'itinérance, et les patients reçoivent souvent déjà de l'aide du gouvernement provincial.

Il est arrivé que Myriam mette jusqu'à quatre heures pour remplir un seul formulaire du CIPH, du temps qu'elle aurait pu passer auprès de ses patients. Cette médecin sait que l'ARC lui posera des questions supplémentaires auxquelles elle devra consacrer encore plus de temps. Souvent, elle ne connaît pas les particularités de l'expérience du patient par rapport aux difficultés énumérées dans le formulaire. Elle se sent à l'aise de confirmer un diagnostic, mais ne se sent pas en mesure de décrire en détail l'impact de l'état de santé d'un patient sur ses capacités fonctionnelles, comme sa mobilité, et se contente donc de croire le patient sur parole.

Myriam trouve stressant d'être responsable de l'accès à des prestations financières pour des personnes qui sont déjà marginalisées et en difficulté. En cas de refus, cela a des répercussions négatives sur la relation médecin-patient dans un contexte où les personnes en situation d'itinérance ne font déjà pas confiance au système de soins de santé. Son expérience l'a laissée insatisfaite de la rémunération reçue pour son travail et l'a amenée à envisager de quitter la médecine de famille.

Dre Amanda



La D^{re} Amanda dirige son propre cabinet communautaire et travaille une journée par semaine à l'hôpital.

Elle trouve le formulaire de 16 pages pour le CIPH trop long. La migration vers le portail en ligne n'a pas amélioré son expérience. La partie la plus laborieuse consiste à démontrer que la santé mentale du patient limite sa capacité à utiliser les fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante. Toute cette section doit être étoffée par de nombreux exemples précis. Elle ne connaît pas les détails exacts des répercussions du trouble sur le patient et se fie à ce que ce dernier lui dit.

Parfois, les patients font appel à un service qui les aide à remplir le formulaire. Non seulement ces entreprises renvoient le formulaire au médecin après y avoir apporté des corrections, mais le médecin doit ensuite répondre à des questions supplémentaires posées par l'ARC. Remplir ces formulaires prend énormément de temps au détriment de consultations avec les patients et constitue une expérience professionnelle frustrante pour le médecin.

Comme le temps passé à remplir le formulaire n'est pas rémunéré, elle demande des frais de 25 \$ pour remplir le formulaire. Cependant, elle ne se sent pas à l'aise avec l'idée de faire payer des personnes qui ont déjà des difficultés financières. Amanda passe ses heures de dîner ou ses soirées à remplir des formulaires, ce qui nuit à l'équilibre entre son travail et sa vie personnelle. Son expérience du formulaire du CIPH lui donne le sentiment que les décisionnaires ne valorisent pas son travail et elle envisage de prendre une retraite anticipée en raison de la mauvaise conciliation travail-vie personnelle, ce qui aura pour conséquence de détériorer l'accès aux soins primaires dans la communauté qu'elle dessert.

© 2024 Le Collège des médecins de famille du Canada.

Tous droits réservés. Ce document peut être reproduit en entier à des fins éducatives, personnelles et non commerciales seulement, avec mention conformément à la citation ci-après. Toute autre utilisation requiert la permission du Collège des médecins de famille du Canada.

Comment citer ce document :

Collège des médecins de famille du Canada. Le formulaire du crédit d'impôt pour personnes handicapées : Alléger la paperasse des médecins de famille. Mississauga (ON) : Collège des médecins de famille du Canada ; 2024.

Correction apportée en août 2024: Les versions antérieures de ce document n'indiquaient pas le bon nombre de formulaires du CIPH traités en 2022, car celui-ci correspondait en fait au nombre de conditions examinées. Environ 250 000 demandes de CIPH ont été traitées en 2022. Les conséquences en termes de perte de temps clinique restent considérables et représentent jusqu'à un million de consultations qui n'ont pas eu lieu.